

Le 24 janvier 2019



De : Pascal AUBRY, Président de la Ligue de Bretagne des Echecs  
A : Les présidents des clubs Bretons  
Objet : Assemblée Générale

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

La Ligue de Bretagne des Échecs tiendra sa prochaine Assemblée Générale annuelle le samedi 23 février 2019 à 14h30 au lycée Pommerit de Pommerit-Jaudy (22).

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale sera le suivant :

- Approbation du [compte-rendu de l'Assemblée Générale du 10 mars 2018](#) (10 minutes)
- Présentation du bilan moral 2018 et perspectives 2019 (45 minutes)
- Présentation du bilan financier 2018 (10 minutes)
- Présentation du budget prévisionnel 2019 (15 minutes)
- Questions diverses

Les réunions de l'Assemblée Générale sont publiques, ouvertes à tous (licenciés ou non licenciés), où seuls les présidents des clubs Bretons ont droit de vote, avec un nombre de voix dépendant du nombre de licenciés des clubs au 31 août 2018.

Les présidents des clubs peuvent se faire faire représenter en utilisant les formulaires de pouvoir, par un licencié de leur club ou par un autre président de club Breton. Les pouvoirs peuvent être transmis numérisés par courrier électronique à [laetitia.catherinot@echecs35.fr](mailto:laetitia.catherinot@echecs35.fr) au plus tard le vendredi 22 février 2019 à 20h ou les originaux présentés avant le début de l'Assemblée Générale, de 14h15 à 14h30.

- [Télécharger le formulaire de pouvoir en ligne](#)

Cet avis, diffusé sur le site web de la Ligue de Bretagne, par courrier électronique aux Présidents des clubs bretons et aux licenciés Bretons à travers la lettre d'information Bretagne Echecs Info n°40 tient lieu de convocation.

A très bientôt à Rennes, sincères salutations échiquéennes.

Pascal AUBRY  
Président de la Ligue de Bretagne des Echecs

